

Règlement part-légumes et travail bénévole

Coopérative Reynard Bio-Top à Saillon

A l'inscription, le-la coopérateur-trice souscrit une part-légumes, à choix pour un petit ou grand panier hebdomadaire ou bi-hebdomadaire durant la saison de production, environ 42 à 45 paniers ou 21-22 paniers par an.

Tarifs

Petits paniers :

Fr. 1'100.- par année, pour une livraison hebdomadaire

Fr. 550.- par année, pour une livraison bi-hebdomadaire

Grands paniers :

Fr. 1'575.- par année, pour une livraison hebdomadaire

Fr. 790.- par année, pour une livraison bi-hebdomadaire

Travail bénévole du-de la coopérateur-trice

A l'inscription, le-la coopérateur-trice s'engage à fournir quatre ½ journées de travail bénévole. Les travaux concernés par l'aide bénévole sont le désherbage, les récoltes ou la préparation des paniers de légumes.

Jours de bénévolat : mardi matin ou vendredi matin

Les travaux aux champs sollicitent le dos, les genoux et les articulations. Ne vous surmenez pas, travaillez à votre rythme. N'hésitez pas à faire une pause supplémentaire au besoin et à bien vous hydrater en été. Les caisses de légumes sont lourdes, n'hésitez pas à les transporter à deux ou à demander qu'on le fasse pour vous si vous êtes enceinte, si vous avez des problèmes de dos, de genoux, etc.

En fin d'année, les demi-journées non effectuées sont facturées CHF 65.-/unité.

Equipement pour le travail bénévole :

- Quelle que soit la météo, bottes ou chaussures avec bonne semelle et fermées
- Gants de jardinage
- En fonction de la météo, chapeau/casquette, crème solaire, veste imperméable à capuche et, si possible, pantalon de pluie, habits chauds, bonnet.
- Eau